

## Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 24 septembre 2014 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Patrick TRACHET, Alain LEYDET, Gérard FERAUDET, Jean-Pierre BECHADERGUE, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER, Philippe BRIMALDI. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Marie-Noëlle MAGNE, Nicole FROUIN, Hélène NEWMAN, Sylvie LAFAGE, Sophie SEIGUE, Françoise PRIOUR, Christine JOUANNO, Violette BOUTY.

**Etaient absents excusés** : M. Jean-François LAMOTHE, M. Jérôme BORNERIE donne pouvoir à M. Alain LEYDET, Mme Aurélie BOULANGER donne pouvoir à Mme Sophie SEIGUE, Mme Martine CHIVERCHE donne pouvoir à Mme Florence JOST.

*Le scrutin a eu lieu, Mme Hélène NEWMAN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

---

La séance est ouverte à 19h30.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT**

---

Le compte-rendu du 27 août est approuvé à l'unanimité.

Une minute de silence est respectée par l'ensemble de l'assemblée présente en souvenir de madame Anne-Marie Lacoste, ancienne secrétaire de mairie et agent pendant 32 ans à la mairie de Castillon-la-Bataille.

---

## **DELIBERATIONS**

---

### **N° 14-09/59-01/AG MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande aux élus la possibilité de faire évoluer l'ordre du jour initialement proposé en proposant au vote la délibération relative à la désignation d'une personne qualifiée à l'EHPAD de Castillon la Bataille, ainsi que la délibération pour le création des postes de service civique.

Après avoir entendu les explications, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à modifier l'ordre du jour.

### **N° L 14-09/60-02/RH CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE (CT) COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE C.C.A.S**

Le comité technique paritaire (CTP) existe déjà à la mairie. Il s'agit ici d'une délibération de pure forme, mais très importante, qui fait suite au renouvellement des membres du conseil municipal. Il s'agit d'un organe interne au sein duquel sont abordées avec les représentants syndicaux de sujets ayant trait aux questions statutaires et de traitement. Cette année, cette instance aura toute son importance avec la mise en place de la prime IAT++ créée par délibération au mois de mars dernier sous l'ancienne mandature.

Monsieur le Maire propose comme il cela existait déjà de créer un Comité Technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la mairie et du C.C.A.S. Cela est possible car le nombre d'agents cumulés, titulaires, stagiaires et non-titulaires est supérieur à 50, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2014:

- commune = 46 agents,
- C.C.A.S.= 17 agents,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés accepte la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

Le siège du Comité Technique commun sera implanté au sein de la collectivité.

Monsieur Le Maire assurera la présidence du Comité Technique commun.

**N° L 14-09/61-03/RH – CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE C.C.A.S**

Monsieur le Maire rappelle que la commune et le C.C.A.S sont soumis au droit commun en matière de prévention des risques. Par ailleurs un document unique d'évaluation des risques a été élaboré, il s'agit maintenant de le faire vivre.

Le CHSCT doit permettre d'entamer ces discussions, avec un rôle de pilotage. Des critères d'urgence pourront être établis, sachant que sur ce sujet, la collectivité comme le Maire peuvent voir engager leurs responsabilités pénales. Il faudra aussi trouver un ou des agents acceptant la mission « d'agent de prévention » (ex « Acmo » : agent chargé de la mise en œuvre).

De même que pour la création du CTP et au regard des effectifs cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les élus à l'unanimité des membres présents ou représentés décident de la création d'un CHSCT commun compétent pour les agents du C.C.A.S. et de la collectivité.

Le siège du CHSCT commun sera implanté au sein de la collectivité.

Monsieur Le Maire assurera la présidence du CHSCT commun.

**N°L 14-09/62-04/RH FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE (CT) ET INSTITUANT LE PARITARISME**

L'effectif apprécié au 1er janvier 2014 étant de 63 agents, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

1. fixe à trois le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
2. décide le maintien du paritarisme au CTP en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
3. décide le maintien du paritarisme de fonctionnement par le CTP avec le recueil de l'avis des représentants de la collectivité et de l'avis des représentants du personnel.

**N° L 14-09/63-05/RH FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CHSCT DE LA COMMUNE ET INSTITUANT LE PARITARISME**

L'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2014 étant de 63 agents, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

1. Fixe à trois le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
2. Décide le maintien du paritarisme au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
3. Décide le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

#### **N°L 14-09/64-06/RH DESIGNATION DU NOMBRE D'ELUS SIEGEANT AU COMITE TECHNIQUE**

Conformément à la délibération n° L14-09-/61-03/RH fixant le nombre d'élus membres du comité technique (CT), monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des membres élus qui sera effectif à partir du 4 décembre 2014 ;

Sont élus à l'unanimité :

3 Titulaires :  
Jacques BREILLAT (Maire)  
Patrick TRACHET  
Fernand ESCALIER

3 Suppléant :  
Jean-Claude DUCOUSSO  
Josiane ROCHE  
Christine JOUANNO

#### **N° L 14-09/65-07/RH DESIGNATION DU NOMBRE D'ELUS SIEGEANT AU CHSCT**

Conformément à la délibération n° L-14-09/62-04/RH fixant le nombre d'élus membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des membres élus qui sera effectif à partir du 4 décembre 2014 ;

Sont élus à l'unanimité :

3 Titulaires :  
Jacques BREILLAT (Maire)  
Patrick TRACHET  
Fernand ESCALIER

3 Suppléant :  
Jean-Claude DUCOUSSO

Josiane ROCHE  
Christine JOUANNO

**N°L 14-09/66-08/FI TARIFS DES FRAIS DE CAPTURE, DE GARDE ET DE TRANSPORTS D'ANIMAUX ERRANTS**

Cette délibération est une nouveauté. Monsieur le Maire rappelle que la divagation des animaux fait partie des pouvoirs de police du maire. Il signale aussi que la police municipale doit fréquemment effectuer la garde puis le transport des chiens errants vers les locaux du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Chenil de St Sauveur de Puynormand dont la commune est membre. Sachant que la commune possède aux services techniques un chenil aux normes pour héberger de façon très temporaire ces animaux.

Il ajoute que jusqu'à aujourd'hui lorsque le propriétaire de l'animal se manifeste, il doit payer les frais de garde au SIVU, mais que la commune qui engage des dépenses non négligeables lors de la collecte et du stockage des animaux, ne percevait actuellement aucune recette, même lorsque l'animal retrouve son maître. Il s'agit ainsi de responsabiliser le propriétaire.

Un propriétaire qui va chercher son animal dans les locaux du SIVU du Chenil de St Sauveur de Puynormand paye au SIVU les sommes suivantes :

- 16€ de prise en charge
- 10€ de frais de garde par jour pour un chien ou 5€ de frais de garde par jour pour un chat
- 45€ de frais d'identification si l'animal n'est pas correctement identifié (tatouage ou puce électronique)

Monsieur le Maire propose de fixer pour la commune les tarifs suivants :

	Tarifs
Frais de capture et de transport	25,00
Frais de garde dans les locaux municipaux – Chien – par jour	10,00
Frais de garde dans les locaux municipaux – Chat – par jour	5,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014

#### **N°L 14-09/67-09/FI GRATIFICATION POUR STAGE**

Aucune gratification n'était prévue dans la convention de stage nous liant à l'IUT Michel de Montaigne filière multimédias. Les textes n'indiquent pas d'obligation de gratification à ce jour pour les collectivités territoriales. Pour autant et au regard de la qualité du travail réalisé avec la création du nouveau site internet de la commune, monsieur le Maire considère qu'il est important de valoriser le travail bien fait et propose un montant de la gratification de 436,05€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

#### **N°L 14-09/68-10/AG DESIGNATION D'UNE PERSONNE QUALIFIEE EHPAD DE CASTILLON LA BATAILLE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la démission de Monsieur Lepaon au conseil d'administration de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), il est nécessaire de le remplacer, et propose la candidature de Mme Martine Chiverche en qualité de personne qualifiée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette candidature.

#### **N° 14-09/69-11/RH POSTES SERVICE CIVIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif principal de ce volontariat est d'apporter un concours temporaire dans le cadre d'une mission d'intérêt général, sachant qu'au départ il s'agissait aussi de combler le vide laissé par la disparition du service militaire. Les domaines couverts sont notamment la culture, le sport, la solidarité, l'environnement...

Madame Marie-Noëlle Magne précise que cette personne sera amenée à travailler à la médiathèque sur le développement d'activités numériques.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire :

- à solliciter un agrément de 2 ans auprès de l'agence du service civique,
- à accueillir des jeunes en service civique volontaire au sein de la collectivité pour des engagements de 6 à 12 mois, en leur assurant un tutorat ainsi qu'une formation civique et citoyenne,
- à participer financièrement à cet accueil en versant à chaque jeune, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport, une aide en espèces de 106,31€ par mois qui s'ajoute à l'indemnité mensuelle de 467,34 € financée par l'Etat et versée par l'Agence du Service Civique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces propositions.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

1 – (Mr. Fernand Escalier) Suite aux remarques de plusieurs administrés qui se plaignent du manque de visibilité à cause de la hauteur des herbes sur les accotements des routes communales, pouvez-vous nous communiquer le planning de fauchage ?

Monsieur Trachet répond qu'un marché public annuel a été conclu avec l'entreprise Malmanche. Etaient prévus le fauchage des bas-côtés des fossés et des talus deux fois par an (2eme quinzaine d'avril et 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre). A cela s'ajoutant un fauchage partiel en prévision du critérium. Concernant l'intervention du mois d'octobre, quand l'entreprise a voulu intervenir son tracteur s'est cassé. Il est vrai qu'il est grand temps que le prestataire intervienne.

Monsieur Fernand Escalier acquiesce notamment pour Lucas ou la rue Montesquieu.

Monsieur le Maire précise qu'il est favorable aux renforcements des clauses de pénalités car si la collectivité externalise c'est évidemment pour pouvoir accroître sa capacité et sa réactivité. Ce marché se termine en fin d'année, ce qui va permettre d'entamer de nouvelles discussions. Sachant que le montant du financement n'est pas neutre, car il s'élève annuellement à près de 10 000 euros.

2 – (Mr. Pierre Meunier) Suite à la visite des travaux de la rue Victor-Hugo, des réserves ont été émises sur les finitions des travaux et sur le surfacage des pavés. Pouvez-vous nous dire où en est-on et quels retours avez-vous de la population, sachant que pour nous le surfacage est encore insuffisant, notamment pour les places à mobilité réduite on constate un manque de finition ?

Monsieur Patrick Trachet explique que le 13 août dernier lors d'une visite avec messieurs Pierre Meunier et Jean-Marie Beneton (responsable des services techniques), ils ont ensemble répertorié l'ensemble des malfaçons. Cette liste a été transmise au suivant au maître d'œuvre. Une réunion de chantier a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Et depuis jeudi, l'entreprise Atlantique Route est présente sur les lieux. Il reste en effet un certain nombre de choses à régler, sachant que la réception des travaux n'a pas encore eu lieu.

Pour Monsieur le Maire le surfacage a permis une amélioration sensible. Les commerçants dans leur ensemble lui ont fait part d'une réelle satisfaction des clients et des riverains de la rue. Les plaintes des riverains ont bien diminué. Concernant le suivi des coûts supportés par la collectivité, le dossier est chez l'avocat. Tout sera fait pour que chacun prenne ses responsabilités.

3 – (Mme Christine Jouanno) Nous nous faisons porte-parole de parents pour savoir si un abri devant le collège, pour les enfants qui arrivent avant huit heures au collège, va être réalisé ? Les parents demandent également si le portail ne pourrait pas être ouvert avant huit heures, afin d'éviter que les plus jeunes se retrouvent seuls le matin dans la rue ?

Monsieur le Maire intervient en précisant que c'est en effet une question importante portée à sa connaissance par les parents d'élèves dès la campagne électorale. Il précise aussi qu'il est tout à fait favorable à l'installation d'un abri. Le 25 juin dernier, il a rencontré Madame Peyssonnerie et a bien entendu les réserves qui lui étaient présentés à savoir qu'il ne fallait pas créer un espace fermé et opaque. Début juillet est arrivé en mairie un courrier sur ce sujet écrit pas les parents d'élèves. Monsieur le maire l'a transmis à la directrice du collège pour que la question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration et demandé l'avis du conseil général et les possibilités de financements qui existent. Cette question sera ainsi abordée lors du conseil d'administration prévu demain soir, le conseil général pourra répondre et amener les précisions nécessaires à la commune.

Madame Christine Jouanno explique qu'en général l'abri est financé par le conseil général et la plate-forme par la mairie. Un cofinancement est ainsi envisageable.

Monsieur le Maire se dit favorable à cet investissement.

La seconde partie de la question portant sur l'accueil avant huit heures, monsieur le maire considère que ce sujet est à aborder avec la principale du collège. Monsieur le Maire va lui poser la question, afin de savoir si la porte du collège pourrait être ouverte plus tôt le matin, sachant que les cours ne commencent qu'à 8h20 ? Madame Christine Jouanno suggère la présence de la police municipale. Madame Françoise Priour souhaiterait recevoir copie du compte-rendu du conseil d'administration prévu demain.

4 – (Mme Florence Jost) Lors du dernier conseil municipal nous avons décidé d'annualiser les terrasses, pouvez-vous nous dire si le nouveau système fonctionne ?

Monsieur le Maire constate que les retours sont positifs (lettres des gérants du Calypso, du Kebab, de la Fontaine de Manon). Les commerçants sont donc satisfaits. Si on prend l'exemple du Rabat, l'augmentation en euro par jour d'ouverture s'élève à 28 centimes d'euros et pour le PMU à 31 centimes d'euros. Ce surcoût devrait donc être largement et très vite rentabilisé. Il est important sur ce dossier de bien raisonner en valeurs absolues et de faire attention aux pourcentages. Si d'autres aménagements sont à envisager dans le cadre du règlement, ils seront faits au fur et à mesure des besoins, en fonction des retours des commerçants.

5 – lors du dernier conseil municipal, monsieur le Maire s'était engagé à présenter un mois plus tard un premier bilan suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans les deux écoles de la commune.

Le bilan est positif. La commune a officialisé un partenariat financier tant avec l'éducation nationale, qu'avec la CAF. La réglementation quant au nombre d'enfants par encadrant est respecté. Les ateliers proposés sont divers et qualitatifs avec des formateurs diplômés. La gratuité a été maintenue. Le nombre d'inscrits est conséquent puisqu'en maternelle 92 enfants sont présents aux activités extra scolaires sur les 99 pouvant y prétendre. Et en élémentaire, on dénombre 177 inscrits sur les 184 enfants scolarisés.

Bien évidemment depuis la rentrée, plusieurs calages ont été nécessaires comme la création d'un groupe spécifique avec les tous petits, leur permettant de se réveiller à leur rythme entre 15h30 et 16h. La mise en place aussi d'un groupe de « primo-arrivants » à l'élémentaire bénéficiant d'une formatrice venue de l'association « Parchemin ».

Tout a toujours été mené dans la concertation et avec l'accord des enseignants.

Concernant le mercredi à midi et l'accompagnement d'enfants au centre de loisirs, la commune utilise son mini bus, des rehausseurs ayant été achetés. Une demande est en cours, pour pouvoir aussi utiliser le mini bus du centre de loisirs.

Le coût annuel total, en comptant le salaire des agents de la commune présents au TAP, ainsi que le coût de deux embauches pour le ménage des deux écoles 20h/semaine, est estimé en année pleine 59 000 euros, pour une recette de 25 000 euros, sachant que le fond d'amorçage d'un montant de 15 000 euros n'est annoncé aujourd'hui que sur deux années scolaires.

Enfin monsieur le Maire s'associe au mécontentement officialisé par l'association des maires de France, quant à « (...) la demande récente des recteurs faite aux maires de prendre en charge les enfants plusieurs demi-journées pendant le temps scolaire afin de permettre aux enseignants de se rendre à des réunions de concertation sur le socle commun organisées par les services académiques. (...) ».

6 – Madame Josiane Roche intervient pour parler du voyage des séniors qui a eu lieu du 21 au 25 septembre dernier, dans le Cantal à Maur-la-Jolie. Tout s'est très bien passé. Trois élues étaient présentes, mesdames Florence Jost, Sophie Seigue et Josiane Roche, pour 26 inscrits.

Monsieur le Maire remercie au nom du conseil municipal madame Roche et les accompagnatrices dans leur ensemble. Les conditions d'accès au voyage seront certainement à rediscuter dans le cadre du conseil d'administration du CCAS, avec l'introduction du quotient familial notamment.

**Fin de la séance à 20h30.**